



96 Route de l'Océan – 40260 LINXE
SIRET 43824463400012

CONDITIONS GENERALES DE LOCATION

1. PRISE EN CHARGE ET GARDE

La location commence au moment de la remise du matériel entre les mains du client utilisateur désigné « le locataire » et se termine au moment de sa restitution au domicile du loueur, faite par les soins du locataire.

Le locataire a la garde du matériel loué dès la remise de celui-ci entre ses mains et jusqu'à la restitution complète.

Le locataire est entièrement responsable et est tenu de s'assurer à ses frais contre tout risque. Le locataire assure, sauf cas exceptionnel, la charge et la responsabilité du transport. Il reconnaît être apte à se servir du matériel loué.

2. ENTRETIEN

Le matériel, ses équipements et accessoires sont livrés en parfait état de marche et de propreté, ainsi que le locataire le reconnaît. Ce dernier s'oblige à les entretenir correctement pendant toute la durée de la location, de manière à rendre le matériel à la fin de la location en parfait état de fonctionnement et de propreté. Le matériel loué ne peut faire l'objet d'aucune opération de transformation et de démontage.

3. USAGE

Le locataire ne pourra employer le matériel loué qu'à l'usage auquel il est destiné. Il ne pourra non plus l'utiliser dans des conditions et/ou dans des buts anormaux ou illégaux. Le locataire devra respecter les performances techniques du matériel loué et les indications du fabricant sur l'utilisation dudit matériel (mode et/ou précaution d'emploi).

En cas de panne quelconque, le locataire devra sans tarder avertir le loueur et rapporter le matériel pour réparation. Il n'est en aucun cas autorisé à procéder à la réparation. Celle-ci se fera à ses frais dans les ateliers du loueur ou du fabricant. Les pièces remplacées étant facturées au tarif en vigueur.

4. PROPRIETE

Le matériel loué reste la propriété exclusive du loueur. Il n'est pas saisissable. Le locataire ne peut, en aucun cas, le céder, le sous-louer, le prêter, le donner en gage ou en nantissement...

Pendant la période de location, le locataire devra jouir du matériel en bon père de famille et en prendre soin.

5. PRIX DE LA LOCATION - DEPOT DE GARANTIE – ASSURANCES

Le prix de location est payable à la remise en bon état du matériel loué. Un dépôt de garantie sera demandé suivant la valeur du matériel (vélos adultes : 200/350 €, tandem, vélo électrique : 900 €/1500 €, suiveur, vélo enfant et remorque : 100/400 €, siège : 40 €, casque : 20 €). Livraison possible : gratuite dans un rayon de 5 Kms, 2,50 € jusqu'à 10 Kms.

Le dépôt de garantie est remboursé ou restitué au moment de la restitution du matériel et de tous ses accessoires. En aucun cas, il ne sera tenu compte du matériel loué non utilisé (les risques intempérie ou autres étant à la charge du locataire).

Durant la période de location, le locataire est responsable des détériorations, du vol, de la perte totale ou partielle du matériel loué. Il doit le montant réel de la réparation ou valeur de remplacement ainsi que les frais de location pour le temps d'immobilisation ou d'absence de matériel. L'assurance « Chef de Famille » couvre les dégâts causés aux tiers par le locataire ou ses enfants mineurs. Le loueur n'est pas assuré pour le vol des cycles loués.

En cas de fausse déclaration sur son identité, son adresse, le locataire est passible des poursuites prévues en pareille matière.

6. retour du matériel

Le matériel devra être restitué aux heures d'ouverture ou exceptionnellement à une heure convenue préalablement.